

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTERE DE L'INTERIEUR  
ET DE LA SECURITE

DIRECTION DES AFFAIRES  
INTERIEURES

DECRET N° 410 /PR/MIS/DAI-P. x ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,

<u>AMPLIATIONS:</u>		
ORIGINAL	1	VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
JORD	1	VU le Décret N°147/PR. du 16 Mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
DAI	6	VU le Décret N°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres d Gouvernement ;
PR/SGG	10	
MJL-IAA	2	VU le Décret N°41/PC/SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
MFPPT-MFAEP	2	
MIS-DAI	2	VU la Loi N°65/20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
DP	6	
DGF	5	VU le Décret N°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des Services directement placés sous leur autorité ;
CF-DI-TRESOR	3	
PREFECTURES	2	VU le Décret N°305/PC/CAB. du 26 Août 1965, fixant les attributions des Chefs d'Arrondissement ;
PREFECTURES	2	
CS	6	VU les Décrets N°s 134 et 223/PR/MIS/DAI-P. des 14 Décembre 1966 et 30 Juin 1967, portant nomination de M.M. Georges CODJO dit Jemy et Benoît ZOMAKPE respectivement Chefs d'Arrondissement de COVE et de BANIGBE ;
DGAJL	2	
Grde. CHANCEL.	1	
INTERSESSES	2	SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- M. Georges CODJO dit JEMY, précédemment chef de l'Arrondissement de COVE (Sous-Préfecture de Zagnanado) est nommé chef de l'Arrondissement de BANIGBE (Sous-Préfecture de Sakété) en remplacement de M. Benoît ZOMAKPE.

ARTICLE 2.- M. Benoît ZOMAKPE, précédemment chef de l'Arrondissement de BANIGBE, est nommé chef de l'Arrondissement de COVE.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 17 Novembre 1967

Par le Président de la République  
Le Ministre de l'Intérieur et de la  
Sécurité,

Colonel Philippe AHO.-

Général Christophe SOGLO.-